

Le Castelnodais

#29 Janvier Février 2023 • Magazine d'informations municipales

Économies d'énergie

page 12

Noyal
Châtillon
sur Seiche

Page 7

Quartier de l'Ise :
commercialisation
des derniers
programmes de
logements

Page 10

Consulter facilement
l'ensemble des
décisions sur le site
de la commune

Page 18

CCAS :
Un nouveau
minibus

2 Retour sur image



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Vendredi 11 novembre, plus de 150 personnes se sont rassemblées sur l'Esplanade du Souvenir pour rendre hommage aux soldats morts pour la France. Merci aux élèves des trois écoles pour leur participation ainsi qu'aux militaires et pompiers présents.



LES JEUNES TOUJOURS AUSSI NOMBREUX À L'ESPACE JEUNES !

L'Espace Jeunes a tourné à plein régime pendant les dernières vacances en ouvrant à tous•tes les jeunes Castelnodais•es de 11 à 18 ans. Après une soirée de lancement de vacances qui a réuni une soixantaine de participant•e•s, des activités manuelles, sportives et artistiques ainsi que des soirées ont été proposées sur le thème de la Route du Rhum la première semaine et sur l'Asie la seconde semaine.



FRANC SUCCÈS POUR LE SPECTACLE DE LA CIE PRIMITIF !

Jedi 10 novembre, les élèves de CM2 des trois écoles ont participé à un temps d'initiation à la breakdance puis au spectacle « Jungle Trip » de la Cie Primitif dans le cadre du Festival Rennes Storming au complexe sportif Raymond-Perrin.



EXPOSITION ET VERNISSAGE SUR LES VIOLENCES CONJUGALES

La première quinzaine de décembre, une exposition sur les violences conjugales a été installée à l'Espace Louis Texier. À cette occasion un vernissage a eu lieu le samedi 3 décembre, animé par la troupe de théâtre «Psycomédie».



CONCERT DE LEÏLA AND THE KOALAS, BRASSENS ENCORE

Dimanche 4 décembre, le groupe Leïla and the Koalas a interprété ses reprises de Brassens à l'Espace Louis Texier. Les 133 personnes présentes ont pu profiter de ce spectacle, dont elles sont ressorties sans voix.



INTERVENTION DU CIDFF DANS LES CLASSES DE CM2

Pour la troisième année consécutive, Adeline Le Normand, juriste au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Rennes, est intervenue dans les classes de CM2 des trois écoles pour parler des stéréotypes de genre le vendredi 9 décembre.

Sommaire

4 📄 Brèves

Opération Sapin Malin / Incivilités canines /
Balayage rues / Cendriers
Alvinage étang / Verger des naissances /
Bénévolat cours français / Sortie Aquatic

6 📰 Actualités municipales

Journée nationale des assistant•e•s
maternel•le•s
Commercialisation Ise 3
Trajectoires avion
Opération cœur de ville Orson
Jumelage / Agriculture
Recensement population
Actes réglementaires

11 📁 Dossier

Economies d'énergie

16 🏠 Intercommunalité

Travaux / Sortez en bus

18 📖 Le mag

Lauréats 2022
Minibus CCAS
Erwan Brossier
Jordan Richard / Driss Talbi
Déclic Ethique / Tarot

21 🎭 Culture / Médiathèque

La médiathèque fait sa rentrée sous le signe du
numérique !
Agenda de la Médiathèque

23 📷 Communication

Concours photos 30 ans de la fusion

23 📄 Expression de l'opposition

24 📅 Agenda

Édito



TOUTE L'ÉQUIPE MUNICIPALE ET MOI-MÊME VOUS SOUHAITONS UNE TRÈS BELLE ANNÉE 2023 !

2022 a été marqué par le plaisir du retour des manifestations sportives, culturelles dans l'espace public et en salle sans restriction de jauge et contrainte sanitaire. La fête de la musique sur les bords de Seiche est l'un des moments forts qui a permis de répondre à notre besoin de nous retrouver.

En septembre, nous avons pu ouvrir les écoles sans aucun protocole. Le masque est enfin tombé... et quel bonheur que de voir ou revoir les visages souriants des enfants mais aussi des habitant•e•s.

2022 a aussi été marqué par la guerre en Ukraine. Je voulais encore remercier toutes les personnes qui ont œuvré et qui œuvrent encore au quotidien pour les familles ukrainiennes. Les dons de denrées alimentaires, vêtements, produits de soin ainsi que l'accueil des personnes déplacées. Les cours de français en disent long sur votre générosité et sur l'esprit de solidarité qui vous anime. C'est un soutien indéniable pour cette population fragilisée par ce conflit.

2022 a été marqué par l'inflation et le début de la crise énergétique. Dans ce numéro du Castelnodais, nous vous proposons de découvrir notre plan de sobriété énergétique.

Malgré tout cela, mon équipe et moi-même sommes restés motivés et engagés dans le déroulement programmatique de nos projets. C'est aussi pour cette raison que j'ai retravaillé sur une nouvelle organisation de mon équipe et avec entre autres l'installation de 9 nouvelles délégations.

Nous avons renforcé l'accompagnement de nos aîné•e•s, de nos enfants dans nos écoles, notre service périscolaire et extrascolaire ainsi qu'auprès des plus fragiles en lien avec le CCAS.

Nous avons conforté la sécurité routière, les aménagements sur les routes communales et ceux dans les parcs de loisirs. L'embellissement de la ville se poursuit, et nous nous sommes rapprochés du comité des Villes et Villages Fleuris qui nous apporte conseil et expertise.

Nous continuons d'être au plus proche des préoccupations du monde agricole, économique par la création d'un comité propre à chacun•e. Nous démultiplions les rencontres avec les habitant•e•s sur des sujets très divers mais surtout urbanistique car nous vous voulons au cœur des projets.

L'intercommunalité s'est encore accélérée. Il devient évident de mutualiser pour une organisation plus efficiente d'où la signature d'une convention de partenariat entre les services petite enfance, enfance et jeunesse d'Orgères et de Saint-Erblon.

Je ne peux revenir sur tous les projets, mais je profite de cet édito pour remercier mon équipe pour son investissement au quotidien ainsi que les agent•e•s de la ville qui œuvrent pour mettre en place notre politique communale.

En 2023, nous allons continuer de dérouler notre projet de mandature en développant les projets culturels, les rencontres avec les habitant•e•s et la mise en place du premier budget participatif. Le plan communal de déplacement se poursuit et nous inaugurerons prochainement la piste cyclable entre Rennes et notre commune.

En 2023, avec vous, les associations, le tissu économique, construisons de beaux projets pour améliorer la qualité de vie. Pour cette nouvelle année, en mon nom, en celui du Conseil municipal, je vous adresse tous mes vœux de bonheur et de santé, à vous et à vos proches.

Continuons à faire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche, une ville plus verte et agréable à vivre !

Sébastien GUÉRET
Maire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Sébastien GUÉRET

Le Castelnodais

Magazine bimestriel édité par la Mairie de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (02 99 05 20 00),
4300 exemplaires. Diffusion gratuite / www.ville-noyal-chatillon.fr 📞 Suivez-nous sur [f](#)

• **Directeur de la publication**: Sébastien Guéret
• **Adjointe à la communication**: Valérie Le Boulter
• **Rédaction**: Léa Moreau avec la participation des services municipaux
• **Design - création graphique et impression**: Imprimerie du Rimon
11, rue des Bintaïns, Noyal-Châtillon-sur-Seiche
www.imprimeur-rennes.fr



Dépôt légal à parution. Imprimé avec des encres végétales sur papier PEFC.

Balayage des rues : zones et périodicité

Les villes de Noyal-Châtillon-sur-Seiche et de Chartres-de-Bretagne partagent une balayeuse en alternance une semaine sur deux.

Noyal-Châtillon-sur-Seiche est découpée en trois zones de balayage et deux axes principaux (voir carte ci-contre).

Les axes principaux sont nettoyés un lundi sur deux et les pistes cyclables une fois tous les trois mois. Le nettoyage de la zone 1 dure environ 2 semaines, tandis que le nettoyage des zones 2 et 3 dure environ 1 semaine chacune.



Installation de nouveaux cendriers sur la commune

Les services techniques vont mettre en place de nouveaux cendriers muraux devant la crêperie Le Triskell et la salle des mariages. Ils vont également installer quatre cendriers sur pied devant le restaurant Le Castel, les magasins de la rue des Potiers, la Mairie et la place Pierre Croc. Un cendrier de récupération sera aussi placé devant l'Espace Louis Texier.

Les mégots collectés sont ensuite recyclés et transformés en mobilier urbain.



Incivilités canines : les bons gestes pour une ville plus propre

Comme partout, Noyal-Châtillon-sur-Seiche est confrontée au problème des déjections canines qui dégradent la qualité de vie et les conditions d'accès de tous et toutes : piétons, vélos, poussettes, personnes en fauteuil roulant...

Il revient aux propriétaires de prendre les mesures nécessaires pour laisser l'endroit aussi propre qu'à leur arrivée !

Pour information, la commune a également mis en place deux zones de détente où les chiens peuvent se balader en toute liberté dans les parcs des Monts Gaultier et de la Seiche.

Après les fêtes, venez broyer votre sapin le mercredi 11 Janvier !

La ville de Noyal-Châtillon-sur-Seiche vous propose d'apporter votre sapin afin de le faire broyer et de repartir avec votre broyat qui pourra vous servir à pailler vos massifs de fleurs !

Cette opération, organisée par Rennes Métropole et l'association Vert le Jardin aura lieu le mercredi 11 janvier de 14h00 à 16h30, sur le parking Saint Léonard.

Le verger des naissances : de nouvelles plantations à l'horizon !

Comme chaque année, courant février/mars, les services techniques de la ville de Noyal-Châtillon-sur-Seiche planteront de nouveaux arbres fruitiers dans le verger des naissances.



Plantations au Sud Seiche


Face à la hausse des températures et afin de proposer aux habitant.e.s des zones plus « respirables », les espaces verts sont en train de réaliser un nouvel espace boisé, qui permettra de créer un îlot de fraîcheur. La création de cet espace avait été votée au budget 2022 et a débuté à la mi-décembre.


En tout, ce sont près de 20 variétés (de plantes et d'arbres) qui vont être mises en terre au Sud-Seiche, entre les salles Raymond-Perrin et Colette Besson.

Pour faciliter l'accès aux plantations, deux passerelles en bois seront installées.

“Cécile Étoile” accompagne les patient.e.s victimes de cancer


L'association, basée à côté du centre Eugène Marquis à Rennes, propose des activités physiques adaptées pour les personnes ayant ou étant en cours d'un traitement de radiothérapie ou de chimiothérapie.

 **Tous les jeudis à partir du 12 janvier**

 **12h00 à 13h00 ou 13h30 à 14h30**


 **à Noyal-Châtillon-sur-Seiche.**

Pour toute question ou inscription :

 **06 83 34 05 08**



Recherche de bénévoles

Vous souhaitez donner
de votre temps ?
Nous recherchons des bénévoles
pour des cours d'apprentissage
du français.
Vous êtes intéressé.e ?
Rapprochez-vous du CCAS
 **02 99 05 20 14.**

La saison de pêche à l'étang communal se prépare

Pour l'ouverture de la pêche au printemps, les services techniques ont procédé à l'alevinage à l'étang communal. 60kg de gardons, 20kg de perches et 20kg de brochets ont ainsi été déversés.

Ce repeuplement de l'étang est complémentaire à la reproduction naturelle des poissons déjà présents.

Pour les seniors

APRÈS-MIDI AQUATONIC

Le **mardi 7 février 2023**, le Centre Communal d'Action Sociale de Noyal-Châtillon-sur-Seiche organise un après-midi à l'Aquatonic de Saint-Grégoire, l'occasion pour les seniors de profiter des bienfaits de l'eau et de plonger dans un bain de bien-être !

Vous avez plus de 65 ans et vous êtes intéressé.e ? **Contactez le CCAS au  02 99 05 20 14.**

APRÈS-MIDI FESTIF : venez récupérer vos photos !

Vous pouvez dès à présent venir chercher les photos de l'après-midi festif auprès du CCAS.

Journée nationale des assistant•e•s maternel•le•s : entre partage et formation

Samedi 19 novembre dernier, la ville de Noyal-Châtillon-sur-Seiche a organisé, pour la première fois, la journée nationale des assistant•e•s maternel•le•s en présence de Mesdames Alexandra Blin, Adjointe à l'Éducation, Petite Enfance et Enfance de la commune et de Sylvie Fasquel, Adjointe en charge de la petite enfance à Orgères.

Cette rencontre a été mise en place dans le cadre du Relais Petite Enfance Intercommunal (RPEI) « Nos Petites Pousses » avec les villes d'Orgères et de Saint-Erblon.

Charlotte Levavasseur, éducatrice de jeunes enfants depuis janvier 2022 à Noyal-Châtillon-sur-Seiche revient sur cette journée.



Journée nationale des assistant•e•s maternel•le•s

LE CASTELNODAIS : CONCRÈTEMENT, EN QUOI CONSISTE CE MÉTIER ?

Charlotte Levavasseur :

l'assistant•e maternel•le accueille à son propre domicile ou en Maisons d'Assistant•e•s Maternel•le•s (MAM) des enfants, scolarisés ou non. Il ou elle participe à leur développement affectif, physique et psychologique, ainsi qu'à leur éveil au quotidien.

LC : QUEL ÉTAIT LE BUT DE CETTE JOURNÉE ?

C.L : cette journée avait pour but de valoriser le métier d'assistant•e maternel•le et de donner un peu de reconnaissance à celles et ceux qui exercent cette profession. Cette journée a également permis de montrer les avantages du métier et de promouvoir les différentes formations.

LC : QUEL ÉTAIT LE PROGRAMME DE CET ÉVÉNEMENT ?

C.L : le programme était vraiment sympathique ! On a organisé des jeux de société et des jeux ludiques avec un système de questions/réponses sur la profession et cela a beaucoup plu. Il y avait également un espace pour apprendre à faire des automassages, un kinésithérapeute pour prévenir des risques musculo-squelettiques et des ateliers d'art thérapie. Enfin, des organismes de formation étaient sur place, notamment Bretagne Compétences, Lycée ISSAT, M180 et Médiaskol.

LC : QUE RETENEZ-VOUS DE CETTE JOURNÉE ?

C.L : les personnes présentes ont vraiment apprécié cette journée et souhaiteraient que l'on en organise plus souvent car cela permet d'échanger entre adultes

sans la présence des enfants et de faciliter une vraie proximité. C'était également le moment de discuter sur les différents aspects du métier et essayer de le faire évoluer dans la reconnaissance et la valorisation auprès du grand public. On peut également retenir qu'il est important de développer plus de temps de partage et de proposer des formations plus près des domiciles de chacun et chacune.



Quartier de l'Isè : commercialisation des derniers programmes de logements

À compter du 13 janvier, la commercialisation de 23 terrains libres de constructeurs sera ouverte. Les inscriptions se feront uniquement via le site internet accessible à l'adresse suivante : www.quartier-ise.fr. Elles seront closes le 3 février.

Un questionnaire en ligne permettra de déposer sa candidature. Une réunion de présentation du quartier en présence des concepteurs aura lieu courant février et s'adressera aux seuls candidat·e·s qui se verront adresser un courriel d'invitation avec la date et l'heure de réunion.



Ce nouveau secteur comprend d'autres programmes de logements associant des terrains individuels non libres de constructeurs ainsi que des programmes plus denses (petits collectifs, intermédiaires et maisons de ville). Ils seront cédés directement auprès d'opérateurs qui en assureront la commercialisation à partir du dernier semestre 2023.

www.quartier-ise.fr. ⚠ À noter : il ne sera pas tenu de liste d'attente d'ici le 13 janvier.

🚨 Nuisances sonores des avions : point sur la situation

Depuis mars 2022, l'aviation civile expérimente une nouvelle trajectoire de décollage vers le sud des avions en provenance de l'aéroport de Saint-Jacques-de-la-Lande.

L'actualité de ces derniers mois s'est largement faite l'écho des critiques, interrogations et/ou améliorations que cette expérimentation a pu générer.

Le 16 novembre dernier, après 10 mois de test, la Commission Consultative de l'Aéroport s'est réunie afin d'évaluer l'intérêt de cette nouvelle trajectoire.

Les résultats de cette expérimentation se sont avérés concluants pour Noyal-Châtillon-sur-Seiche. Ils ont cependant impactés la ville de Vern-sur-Seiche qui a vu le nombre d'avions survoler la ville augmenter, ce qu'a déploré Sébastien Guéret, Maire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche. Ce constat est dû au fait que certains pilotes n'arrivent pas à respecter le couloir

d'étude, ce qui a des conséquences sur la vie des Vernois·es. Cependant, les avions volent entre 100 et 300 mètres plus haut au moment du virage vers le Sud par rapport à l'ancienne trajectoire.

Suite à ce constat, le Maire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche a proposé quelques pistes de travail. Dans un premier temps, il a suggéré de faire un rappel à l'ordre aux compagnies aériennes afin qu'elles respectent le couloir aérien. Il a également proposé de décaler vers l'Ouest le point virtuel de basculement vers le sud pour permettre aux avions de respecter plus facilement la trajectoire de décollage et donc limiter les nuisances sur la ville de Vern-sur-Seiche. De plus, il a évoqué le fait de poursuivre l'expérimentation pendant la période hivernale, durant laquelle une nouvelle étude des nuisances sonores sera réalisée avec des contrôles plus fiables. Enfin, la direction de l'aviation civile a proposé de tester des décollages en pilotes automatiques avec guidage de précision par satellite pour améliorer le respect de la bonne trajectoire de décollage.

Toutes ces propositions d'amélioration ont été validées par la Commission Consultative de l'Aéroport et seront mises en œuvre dans les prochains mois.



Sébastien Guéret, Maire

Opération Cœur de Ville Orson : un premier temps de concertation

La commune a désigné en octobre dernier un groupement de 7 cabinets d'études qui va travailler sur les dossiers de création et de réalisation de la nouvelle opération Cœur de ville Orson ces deux/trois prochaines années. Cette nouvelle étape fait suite à la délibération initiale prise par le Conseil municipal en avril dernier et qui venait fixer les principaux objectifs recherchés.

Nous avons souhaité associer les Castelnodais·es dès le démarrage des études et tout au long des étapes qui vont jalonner ce nouveau projet. Animé par le cabinet COMMUN ACCORD, un « Kiosque » s'est tenu le mercredi 14 décembre dernier sur différents secteurs de la commune. Il s'agissait alors d'aller à la rencontre des habitant·es et de recueillir les premières impressions et avis sur la commune, son développement et le projet envisagé.

Un second temps est organisé le **samedi 7 janvier à 10h00 à Espace Louis Texier** (rue de Vern) au travers d'un « ATELIER ». Le cabinet COMMUN ACCORD proposera un carnet de contribution et invitera tous·tes les participant·es, par petit groupe, à se rendre en balade urbaine soit sur le secteur cœur de ville, soit sur le secteur Orson. Un temps de restitution des attentes, perceptions et observations viendra conclure la matinée. Un second « ATELIER » suivra en avril prochain. Nous y reviendrons dans un prochain Castelnodais.

Un registre de concertation a été ouvert à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/3094>

Le plan de périmètre des études ou encore la délibération y sont accessibles. Vous pourrez également y déposer vos commentaires librement et consulter les contributions.



Jumelage : reprise des échanges avec Longford

En raison de la crise sanitaire, les communes de Noyal-Châtillon-sur-Seiche et de Longford en Irlande n'ont pas effectué d'échanges depuis 3 ans. Il semblait important, tant pour la ville que pour le Comité de Jumelage, de consolider les liens forts qui ont été tissés depuis plus de 20 ans.

Pour affirmer leur attachement au jumelage et leur volonté de maintenir les échanges entre les habitant•e•s, le Maire, Sébastien Guéret, l'Adjointe à la Culture et à la Communication, Valérie Le Bouler et deux membres du Comité de Jumelage, André Guyomard et Jacques Gasnier de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont rendus à Longford début novembre 2022.

Cette visite a permis à la délégation Castelnodaise et aux Élu•e•s de Longford de travailler à la reprise des échanges et à réfléchir aux différentes possibilités de toucher un public plus jeune autour d'une thématique ou d'un intérêt commun et partagé.

Entre temps, la ville Irlandaise a connu quelques changements. Le district de Longford dépend désormais d'un Comté réparti en 3 districts dont la gouvernance implique une nouvelle organisation notamment en ce qui concerne le jumelage, aujourd'hui porté par les Élu•e•s du district de Longford. Ces derniers ont clairement exprimé leur volonté de maintenir les liens entre les deux communes.

Une première charte avait été signée en 1998, qui a été revue et modifiée pendant cette visite. Sa signature est envisagée en juin 2023 lors d'un possible accueil d'une délégation irlandaise dans le cadre des 30 ans de notre commune et des 25 ans du jumelage.



De gauche à droite : André Guyomard, Valérie Le Bouler, Peggy Nolan, Sébastien Guéret, Gerry Hagan, Seamus Butler et Jacques Gasnier.

Une rencontre avec les agriculteur•ice•s autour de la transmission des exploitations

En Bretagne, 56% des agriculteur•ice•s ont plus de 50 ans d'après la chambre d'agriculture. Ils sont donc nombreux•ses à être concerné•e•s par une future cession de leur exploitation.

C'est pourquoi, M. Le Maire avait convié les agriculteur•ice•s de la commune à une rencontre, le 29 novembre dernier. Ils étaient 13 à avoir répondu à l'invitation pour échanger avec Jean-Michel Drouin, qui gère les transmissions pour le sud du département à la chambre d'agriculture. Le professionnel est venu avec un message simple : « il faut s'y prendre tôt » ! Les premières démarches doivent en effet s'anticiper presque de 10 ans avant le départ en retraite, d'après M. Drouin. Cette longue durée permet en effet de trouver le repreneur idéal, qui pourra poursuivre la même activité... ou au contraire permettre à une candidature de se porter sur une autre activité agricole, comme l'horticulture ou le vin !

Pour la commune, l'enjeu est en tout cas de garder son tissu d'exploitations agricoles. C'est pourquoi, à travers ce rendez-vous, elle souhaitait faciliter les démarches pour ces professionnel•le•s, qui ont un poids important dans l'activité de Noyal-Châtillon-

sur-Seiche. L'objectif est ainsi de conserver les terres agricoles et le même nombre d'exploitations, et non d'aller vers l'agrandissement de ces dernières. L'initiative de cet échange est à mettre au crédit du comité agriculture, qui réunit une fois par trimestre Élu•e•s et professionnel•le•s de la commune.



Recensement de la population 2023

Cette année, Noyal-Châtillon-sur-Seiche réalise le recensement de sa population. L'objectif est de mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets. L'ensemble des logements et des habitant•e•s sera recensé à partir du 19 janvier 2023.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un•e agent•e recenseur•se, vous fournira une notice d'information, dans votre boîte aux lettres ou en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées.

Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous. Cela permet également de faire des économies de papier. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent•e recenseur•se.

POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉ•E•S ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget communal
2. Définir le nombre d'Élu•e•s au Conseil municipal, le mode de scrutin, etc...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs, de commerces...



Pour toute information concernant le recensement dans notre commune :
☎ 02 99 05 10 21
Pour en savoir plus
🌐 le-recensement-et-moi.fr.

Consulter facilement l'ensemble des décisions de la commune

Les actes réglementaires fixent une règle générale et impersonnelle qui s'impose à toutes et à tous. De ce fait, ils doivent être publiés.

CE SONT PRINCIPALEMENT :

Les délibérations : les décisions adoptées par le Conseil municipal

Les arrêtés municipaux : les décisions réglementaires adoptées par le Maire dans le cadre de son pouvoir

de police et dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil municipal

Vous pouvez désormais consulter l'ensemble de ces actes réglementaires sur le site internet de la commune dans l'onglet « Arrêtés et délibérations ».



Vie municipale ▾

Enfance Jeunesse ▾

Aménagement urbain ▾

Sports et Loisirs ▾

Mes démarches

Accueil > [Arrêtés et délibérations](#)

Arrêtés et délibérations

Type de document ▾

Rechercher

Recherche avancée

Nombre de résultat(s) **276**

⤴ Travaux smpt rue des grands chemins - 16 11 22	16/11/2022
⤴ Travaux spie avenue des monts gaultier - 16 11 22	16/11/2022
⤴ Travaux ers rue de rennes - 16 11 22	16/11/2022

N.B : Les procès-verbaux des séances de Conseils municipaux qui relatent les débats intervenus lors des délibérations sont également consultables sur le site internet dans l'onglet « Conseil municipal ».

Dossier

Économies d'énergie



Entretien avec Sébastien Guéret : « NOUS DEVONS BAISSER DE 15% LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE LA COMMUNE ».

Dans un contexte difficile, le Maire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche fait le bilan des actions engagées par la collectivité ces derniers mois et fixe le cap pour les prochaines années.

LE CASTELNODAIS : QUELLE EST LA SITUATION DE LA COMMUNE SUR LE PLAN ÉNERGÉTIQUE ?

Sébastien Guéret : Le pays est confronté à une crise énergétique sans précédent. Noyal-Châtillon-sur-Seiche n'est pas épargnée par ce contexte. Nous avons donc, très tôt, fait des simulations sur nos futures factures énergétiques, en prenant en compte nos dépenses de 2022 et en se projetant sur 2023. Le constat est alarmant ! Nous passons d'une facture de 265 000€ à 674 000€. Donc une augmentation de 409 000€, ce qui est énorme ! Cela impacte fortement les finances communales. Il nous faut donc agir rapidement pour assurer la pérennité du budget de la commune dans les années à venir. L'objectif est une baisse de 15% des consommations énergétiques par rapport aux années passées.

LC : QUELLES SONT LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR CELA ?

S.G. : Dès les premières annonces des hausses des prix de l'énergie,

fin août, l'équipe municipale s'est mobilisée afin de réduire les consommations d'énergie sur l'ensemble des bâtiments communaux. À la rentrée, un groupe de travail a ensuite été mis en place, associant élu·e·s et agent·e·s, pour mener un plan de charge. En parallèle, il y a eu différentes réunions participatives avec la vie associative, mais aussi les écoles, associant les enseignant·e·s et les parents d'élèves. Cela a permis d'avoir très rapidement des actions concrètes à mettre en place sur le terrain.

LC : QUEL A ÉTÉ LE RETOUR DES DIFFÉRENTES PERSONNES CONCERNÉES ?

S.G. : J'ai été surpris des propositions faites par le milieu associatif, qui est très concerné par ce dossier et a envie d'être acteur sur le terrain. Ils ont même été plus loin que ce que nous avons envisagé. Il a été proposé, par exemple, d'éteindre totalement le chauffage dans la salle Colette Besson, sauf en cas de très basse température. Les écoles ont aussi fait preuve de créativité,

avec de nombreuses mesures, qui, mises bout à bout peuvent nous permettre de changer la donne.

LC : PLUS GLOBALEMENT, QUELLE SERA VOTRE LIGNE DIRECTRICE POUR LES PROCHAINS MOIS, LES PROCHAINES ANNÉES ?

S.G. : Jusqu'en 2014, nous étions adhérent à l'Alec (Agence Locale de l'Énergie et du Climat). Ce conventionnement a été arrêté par l'ancienne municipalité. Des plans d'amélioration ont donc été stoppés et nous avons décidé de les relancer. Nous allons donc travailler sur l'isolation thermique de l'ensemble de nos bâtiments. À terme, il nous faudra aussi être en capacité de produire notre propre énergie. Enfin, nous devons travailler collectivement sur la responsabilisation des utilisateur·ice·s des bâtiments communaux. C'est d'eux que va dépendre la réussite de notre plan de sobriété énergétique à court terme. Il faut que tout le monde se sente acteur·ice du plan initié par la ville, car il n'y a que comme ça que nous pourrons tenir nos objectifs.



“ Baisser de 15% les
consommations énergétiques ”

Un plan sobriété, fruit de la concertation

Le 24 octobre dernier, ce ne sont pas moins de 20 associations de la commune qui avaient répondu à l'appel de la municipalité. L'objectif était d'initier une réflexion sur les économies d'énergie possibles dans les salles dont elles sont utilisatrices. « Il était évident pour nous de consulter les associations » rappelle Gilles Bodin, Adjoint à la Vie Associative, aux Sports et Loisirs, car « elles sont les premières concernées par les mesures d'économies d'énergie dans leurs salles ».



Les échanges ont d'abord eu lieu par petits groupes, avant une mise en commun des propositions de mesures. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les associations ne manquent ni d'idées, ni d'ambition ! Parmi les mesures proposées, on retrouvait ainsi, l'arrêt des douches en semaine et du chauffage sur les plateaux sportifs. La plupart d'entre elles a été intégrée au plan de sobriété énergétique, tout en tenant compte des recommandations des fédérations, sur les températures notamment.

La commune revoit et améliore son matériel

Les bâtiments municipaux sont actuellement au nombre de 56, et sans surprise, ce sont les groupes scolaires qui sont les plus consommateurs d'énergie.

Une tendance qui s'explique par leur surface, le nombre de personnes accueillies et l'âge du public, qui a des besoins spécifiques. C'est pourquoi, une attention particulière a été portée sur leurs matériels. Dans le cas de l'école du Chat Perché, l'action se concentre autour du remplacement des têtes thermostatiques des chauffages. Un tiers d'entre elles sont vétustes ou absentes. Elles feront donc l'objet d'un remplacement progressif. En tout, ce sont 130 de ces pièces qui seront remplacées en quelques semaines à l'échelle de la commune, dont la moitié pour l'école du centre-ville.

En termes de consommation, on retrouve ensuite les équipements sportifs : le Stade Paul Gouverneur, les salles Colette Besson et Raymond Perrin. Pour ces différents lieux, la baisse des consommations dépendra essentiellement du comportement des usager•e•s (voir page suivante). Néanmoins, les températures d'eau chaude ont été ajustées afin de consommer moins. Il en va de même pour la salle Louis Texier, qui accueille également des activités sportives.

LES BÂTIMENTS COMMUNAUX LES PLUS CONSOMMATEURS ONT GLOBALEMENT FAIT L'OBJET D'OPÉRATIONS DE CALORIFUGÉAGE, qui consistent à isoler les tuyaux de chauffage et d'eau chaude qui transportent les fluides. Elles étaient accompagnées d'opérations de réglage dans les dépôts de chaufferie.

Enfin, des thermomètres vont progressivement équiper les différentes salles des bâtiments de la commune. Ils permettent en effet de se rendre compte de la température « effective », au-delà du ressenti, qui amène parfois à pousser un peu trop le chauffage.

« Contrôler la température »



Les changements de comportement, au cœur du plan de sobriété

Élaboré en concertation, le plan prévoit de limiter les températures de chauffe ou encore le recours à l'éclairage. Sa réussite dépend surtout de l'application des usager•e•s, sur laquelle se sont engagées les associations.

Présenté en Conseil municipal de novembre, le plan sobriété énergétique concerne l'ensemble des équipements de la commune. Outre les actions matérielles (voir page précédente), il prévoit de modifier les usages, afin de diminuer le recours au chauffage et à l'électricité. Les bâtiments publics voient ainsi leur température limitée à 19°, sauf pour les écoles où la recommandation nationale est de 20°. Concernant les salles de sport, la température ne devra pas excéder 17°, comme

le préconisent les fédérations. Le plan prévoit aussi une limitation de l'éclairage intérieur, qui ne devra être à 100% que pour les compétitions.

Fruit de la concertation, le plan sobriété énergétique se décline sous la forme d'une charte qui a été signée par les associations de la commune. Elle permet de matérialiser leur engagement, avec la désignation d'un•e référent•e par structure, comme au sein des différentes classes des

établissements scolaires.

En l'absence d'outils de pilotage à distance à l'échelle communale, la réussite de ce plan dépend en effet surtout du comportement des utilisateur•ice•s des bâtiments publics.

C'est pourquoi une signalétique personnalisée a été mise en place afin d'accompagner les usages, car c'est du comportement de chacun•e que dépendra la réussite de tous et toutes.

L'éclairage passe à l'économie

L'éclairage public va lui aussi connaître une cure d'amaigrissement. Comme évoqué dans le Castelnodais de novembre, Rennes Métropole met en place un nouveau plan, à l'échelle des 43 communes. Globalement, l'éclairage débutera plus tard le matin, et s'achèvera plus tôt le soir. Il sera même totalement supprimé le dimanche matin (sauf sur le marché). Ce dispositif prend cependant en compte plusieurs spécificités, comme un allumage plus étendu sur le parcours de passage des bus et aux emplacements des activités associatives.

Les décorations de Noël en mode réduit

Très consommatrices d'énergie, les illuminations de Noël ont été réduites pour cet hiver. Pas question en revanche de les abandonner totalement. Leur implantation a simplement été revue, avec la mise en place d'ilots d'illumination, plutôt qu'une dispersion sur l'ensemble de la commune. Les investissements en la matière se concentrent aussi sur des dispositifs moins consommateurs, voire à énergie solaire.





De lourds investissements dans la durée

En parallèle des mesures immédiates, la commune a engagé un travail de fond sur l'isolation de ses bâtiments et l'opportunité de produire sa propre énergie. Un modèle qui suppose un coût de départ important, mais avec un retour sur investissement à terme, compte tenu de l'évolution des prix de l'énergie.

Agir à court terme, tout en préparant l'avenir. C'est l'objectif du plan sobriété énergétique de la commune. Si de nombreuses mesures visent une diminution des consommations à court terme, un travail de fond est mis en place en parallèle pour faire évoluer les bâtiments communaux. Il prendra place dans « un plan pluri-annuel d'investissement », comme l'explique Anthony Chénais, Conseiller Délégué à l'écologie. L'objectif est tout d'abord, « d'améliorer l'isolation des bâtiments et de faciliter le pilotage des consommations d'énergie ». Pour cela, la commune doit d'abord miser sur « les outils de domotique », afin de « réguler plus facilement la température des bâtiments » en fonction de leur occupation.

Panneaux solaires et chaudière à bois

Des études doivent aussi être lancées « afin de doter la commune de ses propres outils de production énergétique ». Concrètement, il s'agirait d'investir sur des panneaux photo-voltaïques et une chaudière à bois par exemple, avec un principe « d'auto-consommation » comme le rappelle l'Élu. Des pistes ont en effet déjà été explorées en la matière, mais n'ont pas donné satisfaction car l'énergie produite était ré-injectée dans le réseau. Or, l'auto-consommation permettrait d'avoir « une continuité de service public » à l'heure où il est question de coupures de courant pour soulager le réseau.

Pour avancer sur ces différentes pistes, la commune a voté au Conseil municipal de décembre son adhésion à l'Alec. Il s'agit d'un organisme qui accompagne les communes du Pays de Rennes, dans leur transition écologique et énergétique. « Nous comptons sur eux pour nous aider dans la structuration de nos investissements futurs » explique Anthony Chénais. Ces derniers seront ensuite examinés dans les différents comités consultatifs, qui associent Élu•e•s, services et citoyen•ne•s de Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

Investir pour réduire le coût énergétique et écologique

Ces évolutions nécessiteront forcément « un coût important pour les finances publiques » d'après le Délégué à l'écologie, mais il y aura en face « un retour sur investissement à moyen terme ». Une diminution des consommations pourrait même, à terme, permettre de « dégager des marges budgétaires » compte tenu du prix de l'énergie. Au-delà de l'aspect financier, cette démarche s'inscrit dans la logique écologique « afin de limiter notre empreinte carbone ». L'amélioration des bâtiments communaux permettra aussi d'offrir « un meilleur confort aux usager•e•s », en gardant mieux la chaleur en hiver ou la fraîcheur en été notamment. Tout l'enjeu sera d'aller chercher « des cofinancements de la part de l'État ou de la Région », afin de limiter les coûts et donc l'impact sur le budget de la commune.

De manière générale, « nous devons changer de logique » en matière de politiques publiques d'après Anthony Chénais.

Cela implique donc d'avoir des bâtiments qui « tendent vers une consommation nulle voire positive », au moins pour les nouveaux équipements. En cela, la flambée des coûts de l'énergie pourrait permettre d'avoir des choix plus vertueux écologiquement sur les bâtiments. Une logique « déjà adoptée par plusieurs communes de la métropole rennaise ». Si cela suppose également des coûts de construction plus importants, ils seront rendus obligatoires par « la tendance lourde » de la hausse des coûts de l'énergie.

En résumé, « le temps est venu de la sobriété énergétique ».

Une référente Castelnodaise pour le dispositif « Sortez en bus ! »

La nouvelle saison de « Sortez en bus ! » est lancée.

Ce dispositif, proposé depuis plusieurs années aux habitant•e•s des communes de Rennes Métropole vous permet de profiter d'une offre culturelle à prix préférentiels et de se déplacer en bus.



Le programme complet du dispositif est disponible en version papier à la Médiathèque La Source ou en version numérique sur le site internet de la commune, rubrique « Actualités ».

Claire Coignard est la référente du dispositif pour la ville de Noyal-Châtillon-sur-Seiche et pourra vous renseigner sur les spectacles à venir.

Vous pouvez la contacter à
✉ sortez.en.bus@gmail.com.

Information travaux

Dès la seconde semaine de janvier, Rennes Métropole va réaliser des travaux de voirie dans le secteur rue de Rennes et rue des Voyageurs.

L'actuel carrefour va être déplacé plus au nord. Cette nouvelle amorce viendra directement se raccrocher à la rue des Voyageurs de façon plus directe. À cette occasion, pour des questions de sécurité,

avant fin janvier, la voie d'insertion depuis la RM34 sera définitivement condamnée. Les conditions de circulation dans ce secteur seront perturbées durant la période de janvier.





Vins fins, whiskys,
rhums, paniers
gourmands,...

CAVES HARDY
Chartres-de-Bretagne
02 99 77 17 58

Janzé
02 99 47 18 81
Noyal-Châtillon sur seiche
09 80 33 26 68

 www.caveshardy.com

Déjà 7 ans à vos côtés et plus de
500 nouveaux projets de vie réalisés !


cimm
immobilier


Taux de recommandation de 96 %

Catherine, Fabien
et toute l'équipe Cimm vous souhaite
une belle et douce Année 2023 !

Nous vous accueillons au
4 Rue de Rennes
Noyal-Châtillon-sur-Seiche
02.30.21.29.21

Achat-Vente-Location-Gestion



Habiter
ou
investir

Loi (1)
PINEL

Mélody
Noyal Châtillon/Seiche

archimmobilier.fr / 02 99 78 3000



(1) Le non-respect de la location entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales

Dernières opportunités

*La Petite
BRIQUE
Rouge*

Estimation
Achat / Vente
Location / Neuf

Céline Chevallier
NÉGOCIATRICE EN IMMOBILIER



06 62 28 47 38 | celine.chevallier35@gmail.com

Sarl DUCHAINE
PAYSAGISTE

Création de jardins
Terrasse bois
Maçonnerie - Spa
Cours et allée
Clôture
Entretien de jardin

 **02 99 32 16 79**
35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE

duchaine-paysagiste@orange.fr
www.duchaine-paysage.fr

**ENT. PEINTURE
DÉCORATION**

Depuis 1997

PEINTURE
P. PEINT

REVÊTEMENT
SOL ET MUR

RAVALEMENT
FAÇADE

AMÉNAGEMENT
D'INTÉRIEUR

PARQUET



VILLALARD



- REVÊTEMENT SOL ET MUR
- RAVALEMENT DE FAÇADE
- AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEUR
- PARQUET
- FAUX PLAFOND
- CLOISON SÈCHE

4 rue des artisans - ZA du Hill
35230 Noyal Châtillon sur Seiche
02 99 52 31 07

www.villalard-decoration.fr

Commerçants, artisans, entreprises, si vous
souhaitez réserver un encart publicitaire
dans notre magazine, contactez-nous :

 communication@ville-noyal-chatillon.fr

Salon de la Peinture et de la Sculpture : félicitations aux lauréats 2022 !

La 32^e édition du Salon de la Peinture et de la Sculpture s'est tenue
le samedi 26 et dimanche 27 novembre à l'Espace Louis Texier.



33 artistes se sont réunis autour de Michèle Barange, invitée d'honneur 2022.

Tout au long du salon, le public était invité à voter pour leurs artistes préférés !

Sur les 650 votants, voici les grands gagnants :

- Dominique Luce, peintre a remporté le Prix du Jury.
- Milie Lairie, peintre a remporté le Prix de la Jeunesse et le Prix Peinture Public.
- Sophie Bataille, sculptrice a reçu le Prix Sculpture Public.

Félicitations aux lauréats, et rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition.

Un nouveau minibus pour vous !

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Noyal-Châtillon-sur-Seiche a changé de minibus.

Un nouveau minibus flambant neuf, plus confortable avec des ajouts techniques pour faciliter la conduite et l'utilisation pour nos chauffeurs bénévoles !

Vous avez 65 ans et plus et vous souhaitez vous déplacer ? Le minibus vous emmène dans les commerces, restaurants, médecins, spécialistes, chez vos amis sur la commune, à l'hôpital, à l'EHPAD, à un rassemblement associatif... Bref il est là pour vous ! On vient vous chercher à domicile, il est peu onéreux et la réservation se fait par un appel téléphonique ! Soyez prévoyants et réservez le plus rapidement possible car face aux nombreuses demandes, il peut arriver qu'il y ait des refus.

Les tarifs actuels sont : 2€ pour un trajet sur la commune / 3€ pour un trajet extérieur, Saint-Grégoire étant la destination la plus lointaine.

Pour plus de renseignements, contactez le CCAS :
☎ 02 99 05 20 01



Ouverture d'un gîte sur la commune



Habitants de la commune depuis maintenant 10 ans, Erwan et Gaëtane Brossier ont ouvert un gîte en juillet 2021. Il est situé au lieu-dit « Places » et peut accueillir 4 à 6 personnes.

Le gîte est une annexe de leur maison principale dans laquelle ils ont habité pendant 5 ans, le temps de rénover leur logement. Après la fin des travaux de leur maison principale, ils trouvaient dommage de laisser ce lieu à l'abandon, c'est pourquoi ils ont décidé de rénover entièrement cette annexe en 2019 pour en faire un gîte. Occupants la maison voisine il est facile pour eux de s'en occuper. Le gîte est à louer de façon saisonnière sur Booking, Airbnb, Lebon coin ou encore Facebook.

☎ 06 48 48 65 41

✉ giticoco35@orange.fr

📍 Gîte Ti Coz 35230 Noyal Châtillon sur Seiche

Un nouvel agent immobilier indépendant sur la commune !

Castelnodais de naissance, Jordan Richard se lance comme agent immobilier indépendant à Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Après une licence d'information et communication et un master de rédactionnel, il a travaillé en tant que journaliste pour des organismes de presse en Bretagne pendant plusieurs années. Il a ensuite eu l'opportunité de rejoindre le monde de l'automobile de luxe, sa première passion, via un poste de conseiller automobile. C'est à cette période qu'il a développé son réseau et ses compétences. Suite à cela, il a décidé de se lancer à temps plein dans l'immobilier. Après une première expérience dans une agence du bassin rennais, il a décidé de sauter le pas en septembre pour venir travailler en tant qu'indépendant sur la commune. Il exerce son travail en respectant trois valeurs qui lui tiennent à cœur : le relationnel, l'humilité et la transparence. Il est indépendant de par son statut, mais il reste rattaché à une agence Cantepienne, dont il bénéficie des services. Il propose une expérience dans laquelle chacun·e se retrouve, notamment en valorisant des biens au

plus près du marché et en pratiquant une politique d'honoraires réduits (honoraires dégressifs en fonction de la valeur du bien). Il souhaite proposer « un immobilier à sa juste valeur ». Jordan Richard pense qu'il est nécessaire de se tourner vers une personne qui connaît son environnement et son secteur lors des projets de ventes ou d'achats. Sa présence sur la commune apporte une proximité et une disponibilité plus importante pour les propriétaires vendeur·se·s et facilite l'accompagnement de leurs projets. Pour lui, « l'immobilier ce n'est pas que la mise en valeur du bien, mais c'est également la valorisation des espaces publics, des commerces et associations de grande qualité qu'offre la municipalité aux Castelnodais·e·s depuis de nombreuses années ».

«
»
trois valeurs qui lui tiennent à cœur : le relationnel, l'humilité et la transparence.



✉ jordan.richard@coteparticuliers.com
☎ 06 34 21 33 88
📍 41 rue de Rennes - Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Driss Talbi vous propose ses services de débarras et de transport

Habitant de la commune depuis 2016, Driss Talbi vient de lancer son entreprise « DTS ».

Après des études de paysagiste, il a décidé de changer de domaine en 2013 pour devenir vendeur dans l'entreprise Troc.com, où il a occupé la fonction de directeur adjoint pendant 6 ans.

Cette expérience professionnelle lui a appris de découvrir les différentes facettes du marché de la seconde main, de l'approvisionnement, du relationnel client, des rouages de la logistique et du transport ainsi que l'expertise d'objets et meubles qu'ils soient anciens ou plus modernes.

Cette expérience de 9 ans a fait naître une envie d'indépendance et l'a décidé à créer sa propre structure en avril 2022 : DTS (Débarras Transports Services).

Driss Talbi propose ses services de débarras et de vide-maison, qui intervient très souvent dans

le cadre d'une succession, d'un déménagement ou d'un départ en maison de retraite. Le débarras consiste à vider intégralement une maison, un appartement ou encore une cave. Le but étant de valoriser les meubles, les objets, la décoration pour les introduire sur le marché de la seconde main, mais aussi de recycler les articles. Il est très souvent sollicité par des acteurs de l'immobilier mais aussi par des particuliers.

Afin d'élargir ses services, mais aussi pour pallier à une demande forte dans le secteur, il a suivi une formation pour être titulaire d'une capacité de transport professionnelle afin de proposer des services de transport (livraison et déménagement) en complément de ses prestations en matière de débarras.

☎ 06 45 07 22 69
✉ contact.dts35@gmail.com
📷 dts.35
📍 1 rue Pierre Gripari
Noyal-Châtillon-sur-Seiche



Le festival Ciné'thique fait son grand retour sur la commune

La 12^e édition du festival Ciné'thique de films positifs revient sur son lieu de création initiale : Noyal-Châtillon-sur-Seiche. Il se déroulera le samedi 28 et le dimanche 29 janvier 2023 à l'Espace Louis Texier.

Depuis 2010, à l'initiative d'adhérent•e•s de l'association Décl'ic'éthique, le festival s'adresse à un large public désireux de découvrir des actions encourageantes et inspirantes par le biais de films documentaires ou de fictions. Les sujets sont divers et touchent de près ou de loin à la qualité de vie : déplacements, santé,

alimentation, loisirs, luttes et actions de solidarité sociale. À l'issue des projections et selon les thèmes évoqués, une place sera faite aux intervenant•e•s et aux échanges.

Pendant trois mois, un comité de sélection s'est réuni afin de définir les films qui donneront du « peps » pour toute l'année 2023 et qui toucheront un maximum de public.

Les séances de projection se dérouleront le samedi 28 janvier à partir de 14h30 et en soirée ainsi que le dimanche 29 janvier après-midi. Afin de faciliter l'accès des parents aux projections ados-adultes, une salle spécialement dédiée aux enfants de 3 à 10 ans est prévue avec un programme adapté de petits films d'animation le dimanche.

Un service de buvette et de petite restauration sera également assuré sur place.

Pour découvrir la programmation 2023, rendez-vous sur le site internet de l'association

<https://declic-ethique.fr/>.



Participez au grand tournoi organisé par l'association de tarot : L'excuse Castelnodaise !

Plus d'un an après sa création, l'association compte parmi ses murs 70 adhérent•e•s ! Pour cette nouvelle année, ils vous invitent à participer à leur grand tournoi de tarot, à ne surtout pas louper !

Le tournoi, ouvert à toutes et à tous aura lieu le samedi 18 mars 2023 à l'Espace Louis Texier. Vous pourrez vous inscrire sur place à partir de 13h15 ; le tournoi débutera à 14h00 et se terminera à 19h30. **Le montant de l'inscription est de 10€ par personne** dont une

partie sera redistribuée en gains pour les 10 à 15 premiers du tournoi. Les places sont limitées à 120 personnes.

Tout au long de l'après-midi, un service de buvette et de restauration rapide sera proposé sur place.

Si vous souhaitez avoir des renseignements, vous pouvez **contacter Denis Demay à [✉ denis.demay@orange.fr](mailto:denis.demay@orange.fr) ou Jacques Gasnier à [✉ jacques.pg@orange.fr](mailto:jacques.pg@orange.fr)**

Bonne chance à tous•tes les participant•e•s !



La Médiathèque La Source fait sa rentrée sous le signe du numérique !

RDV NUMÉRIQUE « PRENDRE UN RENDEZ-VOUS MÉDICAL EN LIGNE »

De l'inscription à la prise de rendez-vous, découvrez tout ce qu'il faut connaître pour prendre vos rendez-vous médicaux aisément. Trouver un praticien proche de chez soi ou prendre un RDV pour un proche, plus rien n'aura de secret pour vous.

Samedi 14 janvier

de 10h30 à 12h30

Public adulte

Sur réservation - places limitées

VENDREDI C'EST GAMING !

La Médiathèque et l'Espace Jeunes Azimut vous invitent à passer un bon moment en famille ou entre copains. Au programme : jeux-vidéo, consoles, bornes d'arcades...

Vendredi 20 janvier

2 séances sont proposées :

- 16h00 à 19h00 : pour les 7-12 ans

- 19h00 à 21h00 : pour les 12 ans et +

APRÈS-MIDI NUMÉRIQUE « MAKEY-MAKEY »

Drôle de nom pour un drôle de dispositif ! Découvrez le Makey-Makey, un petit boîtier numérique magique qui permet, avec un peu d'imagination, de créer des instruments de musique, des manettes de jeux vidéo... Tout est possible, alors venez essayer !

Mercredi 25 janvier

Entre 14h00 et 18h00

Tout public à partir de 7 ans



WEB-CAFÉ NUMÉRIQUE « ENFANTS CONNECTÉS, PARENTS DÉPASSÉS ? »

Comment trouver sa place à l'heure du numérique ?

Sous forme d'un échange entre les participants et d'un apport d'informations, ce temps de parole permettra d'aborder le bon usage des écrans, le rôle des parents dans la prévention mais aussi le côté ludique des jeux dans la relation parent-enfant.

Vendredi 27 janvier

à 18h00

Public adulte et adolescent

RDV NUMÉRIQUE « APPRENDRE, LES RESSOURCES DE L'AUTO-FORMATION »

Réviser le code de la route, apprendre une langue étrangère, se perfectionner ou s'initier à l'informatique, découvrir un instrument de musique... Le site des Médiathèques de Rennes Métropole propose une multitude de ressources en ligne gratuite pour de l'auto-formation.

La Médiathèque propose un atelier de découverte « Le stand des M » en partenariat avec un médiateur numérique de l'équipe du site des Médiathèques de Rennes Métropole.

Samedi 28 janvier

entre 10h30 et 12h30

Public adulte et adolescent

ATELIER NUMÉRIQUE « PRATIQUE DU LOGICIEL TABLEAU EXCEL »

Initiation : apprendre les bases d'un logiciel tableur : créer un tableau, le mettre en forme et automatiser certaines actions.

Samedi 4 février

de 10h30 à 12h30

Public adulte

Approfondissement : du logiciel Excel : utiliser les fonctionnalités de filtre et de tri, s'initier à la feuille de style, aux formules et fonctionnalités plus poussées.

Samedi 11 février

de 10h30 à 12h30

Public adulte

APRÈS-MIDI NUMÉRIQUE « DREAMS »

Être créatif tout en s'amusant. Profitez d'un moment découverte autour du jeu vidéo Dreams, qui vous permettra de créer votre propre jeu. Laissez parler votre imagination et découvrez les œuvres atypiques des autres joueurs et joueuses.

Mercredi 22 février

Entre 14h00 et 18h00

Tout public à partir de 7 ans



**PERMANENCES
INDIVIDUELLES
GRATUITES POSSIBLES**

**CONTACTEZ
LE 02 99 05 26 30**



*Joachim Le Jean, conseiller numérique,
lors d'un atelier sur la généalogie.*

C'est également à l'agenda de la Médiathèque...

📺 L'HEURE DU CINÉMA JEUNESSE

Projection d'un film d'animation

Katie Michell, jeune fille passionnée à la créativité débordante, est acceptée dans l'université de ses rêves. Alors qu'elle avait prévu de s'y rendre en avion, son père Rick, grand amoureux de la nature, décide que toute la famille devrait l'accompagner en voiture pour faire un road-trip mémorable et profiter d'un moment tous ensemble. Linda, mère excessivement positive, Aaron, petit frère excentrique, et Monchi, carlin délicieusement joufflu, se joignent à Katie et Rick pour un ultime voyage en

famille. Mais le programme des Mitchell est soudainement interrompu par une rébellion technologique : partout dans le monde, les appareils électroniques décident qu'il est temps de prendre le contrôle.



📅 **Mercredi 15 février**

🕒 **à 15h00**

👤 **à partir de 8 ans**

📺 BÉBÉS LECTEURS :

📅 **Samedi 14 janvier à 10h00**

Samedi 11 février à 10h00

👤 **Pour les enfants de 0 à 4 ans**

📺 ALLEZ RACONTE !

📅 **Mercredi 18 janvier à 10h30**

Mercredi 8 février à 10h30

👤 **Pour les enfants de 3 à 10 ans**

Sur réservation - places limitées

📄 INSCRIPTION GRATUITE
POUR TOUTES ET TOUS

“ “ Médiathèque la Source

OUVERTURE

Mardi : 15h00-18h30

Mercredi : 10h00-12h30

13h30-18h30

Samedi : 10h00-13h00

14h00-16h00

📍 6, rue de Vern ☎ 02 99 05 26 30

Nouveau rendez-vous à la Médiathèque !

La surprise du vendredi

Un vendredi par mois à 18h00,
la Médiathèque vous invite
à un rendez-vous mystérieux ...

Petits et grands, laissez-vous surprendre
par un moment hors du temps et
ouvrez grand vos yeux et vos oreilles !

📅 **Vendredi 13 janvier**

Vendredi 3 février

🕒 **à 18h00**

👤 **Tout public**

Concours photos pour les 30 ans de la fusion

Dans le cadre des 30 ans de la fusion de Noyal-sur-Seiche et Châtillon-sur-Seiche, la commune lance un concours photos gratuit ouvert à toutes et à tous, pour les petits comme pour les grands.

Pour participer, la photo devra répondre au thème « Noyal-Châtillon-sur-Seiche, entre ville et campagne ». Chaque participant•e devra être l'auteur de la photo et la faire parvenir en version numérique (format JPEG de dimension 800x1200 en 300 DPI) accompagnée du bulletin de candidature complété à l'adresse mail suivante : communication@ville-noyal-chatillon.fr. La date limite de candidature est fixée au 30 avril 2023. Le bulletin de candidature et le règlement sont disponibles sur le site internet de la ville.

Une première sélection des photos sera faite par un jury en fonction des critères suivants : respect de la thématique et des conditions générales, qualité visuelle et originalité de la photo.

Les photos sélectionnées seront ensuite exposées dans l'espace public à partir du mois de juin.

À vos appareils !



Expression de l'opposition

Noyal-Châtillon à l'horizon 2030 ?

Nous souhaitons vous apporter un éclairage sur l'une des décisions prises lors du dernier conseil métropolitain du 17 novembre concernant le transport collectif. Il est prévu, à l'horizon 2030, la mise en service de quatre lignes de Trambus électriques (fréquence 6 mn aux heures de pointe). C'est une décision importante qui facilitera les déplacements quotidiens pour les habitants de Bruz, Saint-Jacques, Chantepie, Saint-Grégoire, Vezin, Cesson-Sévigné et Saint-Sulpice.

L'amélioration de l'offre de transport sur Noyal-Châtillon devrait être primordiale également pour répondre à la situation de saturation du trafic routier vers les communes au sud de Rennes. Ainsi, nous avons demandé à M. le Maire quelles sont les solutions envisagées pour les habitants de Noyal-Châtillon à moyen terme ? La réponse est très simple et rapide : RIEN ! A part, une future hypothétique station de co-voiturage...

Pourtant chaque semaine, nous constatons l'augmentation de la circulation avec son lot de désagréments : nuisances sonores, pollution de l'air, encombrements du centre-ville et des routes départementales... Il semble que l'amélioration de la qualité de vie des habitants ne soit pas un objectif partagé.

La priorité de M. le Maire est d'offrir plus de logements pour répondre à l'attractivité de la Métropole. Dans les prochains mois, le futur PLH 2023- 2028 (Plan Local Habitat) sera adopté. C'est un document cadre où chaque commune s'engage sur des objectifs chiffrés pour la construction de nouveaux logements : 5000 logements par an sur la Métropole, soit 20 % de plus que le précédent PLH. Les conséquences prévisibles à Noyal-Châtillon pour les prochaines années sont : plus de collectifs, plus de voitures dans le centre-ville et sur nos routes de campagne.

Le développement de l'urbanisme devrait être en lien avec l'offre de transport collectif !

Les élus de la minorité vous souhaitent une excellente année 2023 !

Une année riche de rencontres, de plaisirs, de beaux moments avec vos familles et amis...

Cela reste une valeur universelle et inestimable !

Groupe de l'opposition :
Gilles de Bel-Air, Annie Geslin,
Karine Floret, Annie Coënt,
Rodolphe Bellanger.



DIMANCHE 5 FÉVRIER

Kermesse

Organisée par l'association
d'Assistants Maternelles Frimousse

Animations zumba en alternance avec des musiques du monde et des comptines, parcours de motricité en présence d'une psychomotricienne, chamboule tout, pêche à la ligne, structure gonflable et maquillage pour enfant.

Buvette et vente de pâtisseries faites maison.

 De 15h00 à 18h00

 Espace Louis Texier

VENDREDI 3 MARS

Collecte de sang

 De 14h00 à 18h30

 Espace Louis Texier

 Sur rendez-vous :
<https://dondesang.efs.sante.fr/>

DIMANCHE 5 MARS

Braderie Mentahlo

Bourse aux jouets et vêtements d'enfants et matériel de puériculture

Buvette et restauration sur place

 De 9h00 à 14h00

 Espace Louis Texier

 Prix par table 5 euros



40^e édition des Foulées Castelnoises

Dimanche 26 février


Courses ouvertes à toutes et tous organisées par la section athlétisme du Cercle Paul Bert.

Cette année, les courses auront lieu le dimanche matin, y compris le trail qui se déroulera en journée et vous pourrez partager le 10km en duo sous la forme d'un relais.

Le départ et l'arrivée de toutes les courses se feront depuis l'espace Louis Texier

Inscriptions possibles prochainement sur  www.klikego.com

Pour toute demande de renseignements n'hésitez pas à contacter par  fouleesncs@gmail.com

 **Programme complet disponible sur le site internet de la ville**

Prochaines permanences des Élue·e·s

 le samedi de 10h à 12h, en Mairie:

- 7 janvier : Gilles Bodin, Adjoint Vie associative, Sports et Loisirs
- 14 janvier : Alexandra Blin, Adjointe Éducation, Petite Enfance et Enfance
- 21 janvier : Arnaud Morvan, Adjoint Urbanisme et Travaux
- 28 janvier : Valérie Le Bouler, Adjointe Culture et Communication et Sébastien Guéret, Maire
- 4 février : Gilles Bodin, Adjoint Vie associative, Sports et Loisirs et Sébastien Guéret, Maire
- 11 février : Valériane Pronier, Adjointe Jeunesse et Engagement Citoyen
- 18 février : Antoine Lamballais, Adjoint Mobilité, Prévention et Sécurité
- 25 février : Nadia Nedjar, Adjointe Finances, Économie et Personnel et Sébastien Guéret, Maire
- 4 mars : Henri Nicolle, Adjoint Solidarité et Affaires Sociales